



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 6 décembre 2021

Un nouvel épisode neigeux entraîne l'interdiction de circulation des poids lourds (+ de 7,5 tonnes) sur plusieurs axes :

Compte tenu des prévisions météorologiques défavorables pour cette nuit (chutes de neige) la circulation des véhicules de transport dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes est **interdite**, dans les 2 sens de circulation, à **compter du mardi 7 décembre 2021 dès 20h et pour une durée indéterminée sur :**

- l'Autoroute 51 (Vercors - col du Fau)
- la RN 85 (rampe de Laffrey et entre les communes de Vizille et Lamure)
- la RD 529 entre Jarrie et Lamure
- la RD 1075 entre Vif et Col de Lus la Croix Haute

Par ailleurs le préfet appelle à la plus grande vigilance au regard des conditions météorologiques qui peuvent évoluer durant la nuit sur tout le département

Il est rappelé que les équipements spéciaux de conduite sur neige (pneus neige) sont obligatoires depuis le 1^{er} novembre sur certains axes du département.

Chacun est invité à consulter régulièrement les sites suivants pour se tenir informés de l'évolution de la situation :

- www.itinisere.fr
- www.bison-fute.gouv.fr
- www.meteofrance.com

suivez le compte twitter du préfet : @prefet38

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01